

ARRETE n° ADMG_2025_001

portant alignement de voirie

Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu la demande de Me Marie-Céline CHARLET – DEBARBIEUX, notaire à SARS-ET-ROSIERES concernant l'alignement des parcelles A2396, A2398, A2405, A2408, A2411, A2417 à ORCHIES

Considérant que la rue de la Carrière dorée est de compétence communautaire.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article L112-1 du code de la voirie routière

ARRETE

Article 1 : ALIGNEMENT

Il n'y a pas de plan d'alignement concernant la rue de la carrière dorée à ORCHIES.

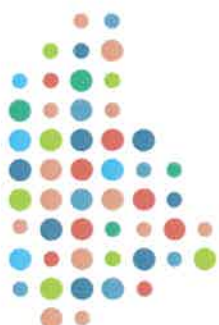
Conformément aux dispositions de l'article L112-1 alinéa 3 du code de la voirie routière, « *L'alignement individuel est délivré au propriétaire conformément au plan d'alignement s'il en existe un. En l'absence d'un tel plan, il constate la limite de la voie publique au droit de la propriété riveraine.* »

Le présent arrêté a pour objet de constater la limite de la voie publique au droit des parcelles A2396, A2398, A2405, A2408, A2411, A2417 à ORCHIES.

Article 2 : FORMALITES D'URBANISME

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.



Article 3 : DUREE DE VALIDITE

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet du NORD et affiché et inscrit au registre des arrêtés de la collectivité.

Fait à PONT-A-MARCQ, le 20 janvier 2025

Le Président

Luc FOUTRY



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	ADMG_2025_001
Objet :	ADMG_2025_001_Alignement_de_voirie
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-01-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	059-200041960-20250120-ADMG_2025_001-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250120-ADMG_2025_001-AI-1-1_0.xml	text/xml	862 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : ADMG_2025_001_Alignement_voirie_Carriere_doree_ORCHIES.pdf Nom métier : 99_AI-059-200041960-20250120-ADMG_2025_001-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	86.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	23 janvier 2025 à 15h29min00s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	23 janvier 2025 à 15h29min03s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Marjorie
En attente de transmission	23 janvier 2025 à 15h29min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 janvier 2025 à 15h29min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 janvier 2025 à 15h30min38s	Reçu par le MI le 2025-01-23